



Conseil de promotion – IFIP stagiaires
Mercredi 16 mars 2022
Compte rendu

Deuxième conseil de promotion du 16 mars 2022 à NOISIEL.

Étaient présents, M. RAMIR, AGFIP, Mme CARTIER, AFIP, M. JOUFFRET, AFIP, Mme TERRIER, AFIPA, M. BESILLAT, et les Professeurs référents suivants : Mme NICOLINE et M. DELETTRE.

Formation

La **CFDT-CFTC** salue la qualité des enseignements, fondamentaux comme métiers, ainsi que la grande disponibilité de l'ensemble de l'équipe des Professeurs.

En ce qui concerne la scolarité, la **CFDT-CFTC** soutient fermement les concertations actuelles sous la forme de groupes de Travail. Un consensus clair apparaît sur la nécessité d'optimiser et de modifier certains points de la formation pour répondre aux attentes des stagiaires et enseignants.

Au sujet des critiques légitimes concernant le volume ou les différents choix pédagogiques retenus, on souligne la nécessité d'envisager le parcours de l'agent dans sa globalité et donc de concevoir sa formation comme un socle l'accompagnant au gré des changements d'activités au sein de la DGFIP.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour apporter les premières retouches à cette formation rénovée.

Si la **CFDT-CFTC** se félicite du regard unanime porté sur certaines insuffisances de la formation (insuffisance de la comptabilité et dotation horaire disproportionnée sur certains sujets), elle déplore en revanche l'inertie de l'administration concernant les réponses à apporter. Celle-ci apparaît d'autant plus dommageable que les faiblesses sont identifiées depuis plusieurs scolarités.

Par ailleurs, répondant aux préoccupations sur la durée des futures épreuves, M. BESILLAT insiste sur la prise en compte de cette difficulté par son service ; il convient de ne pas se noyer dans la documentation et de pouvoir gérer la densification des contenus.

Taux de réussite des examens.

Les épreuves de rattrapages ont concerné 150 stagiaires de comptabilité et 42 en enseignements juridiques ; sur ce nombre, 79 et 2 stagiaires n'ont pas acquis le niveau. La **CFDT-CFTC** déduit de ce constat qu'il est urgent de réformer les enseignements du socle. La formation initiale ne doit pas être un échec, ni pour les stagiaires ni pour les enseignants.

Les difficultés d'obtenir des créneaux de "soutien" s'expliquent par le nombre de stagiaires souhaitant s'améliorer (ce qui réjouit les directions) et qui, de fait, rend la gestion difficile.

Conditions de travail

La **CFDT-CFTC** réitère sa volonté de mettre à disposition des stagiaires des salles d'études, et un accès à la bibliothèque sur un créneau horaire le plus large possible.

Pour l'éventuelle ouverture de l'ENFIP de Clermont-Ferrand à la pause méridienne. La direction assume sa volonté de voir le plus grand nombre possible de stagiaires prendre le repas à l'ARENFIP. Ainsi, elle ne souhaite pas proposer de créneau de révision entre 11h30 et 13h15.

Pour la **CFDT-CFTC** il est regrettable de priver les collègues stagiaires de la possibilité de pouvoir facilement profiter d'un temps de travail pour approfondir l'enseignement reçu. Si l'envie d'une partie importante de la promotion de profiter d'un repas à l'ARENFIP est parfaitement légitime, il est toujours désagréable de voir certains collègues privés d'une opportunité pourtant facile à mettre en œuvre .

La direction a confirmé la volonté d'organiser un cycle de conférence pour l'été 2022 sur une durée approximative de 2 jours. Les dates sont encore en réflexion. Par ailleurs, il a été rappelé que, si les stagiaires pourront bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement, les frais d'hébergement sont quant à eux pris en charge par « l'indemnité de stage ». Il serait souhaitable de fournir plus rapidement un calendrier clair sur ces projets. En effet, les stagiaires comme les futurs chefs de poste ont des besoins d'organisation sur cette période particulière qu'est le stage probatoire.

Situation sanitaire

En ce qui concerne la politique sanitaire appliquée dans les différents établissements. Mme CARTIER rappelle que des consignes de prudence demeurent ; il convient de limiter le risque de contaminations en établissement.

L'objectif est d'assurer la meilleure fin de scolarité possible et le bon déroulement du reste des épreuves pour les stagiaires.

De par leur coût d'installation et la volatilité du contexte sanitaire, certaines installations (plexiglas) demeureront.

Fin de scolarité – libération des logements

Répondant aux multiples interrogations concernant la fin de la scolarité et du départ des logements proposés aux stagiaires, la **CFDT-CFTC** a obtenu la confirmation qu'une proratisation du loyer sera applicable pour le Loyer de Mai.

ATSCAF

Concernant l'ATSCAF, M. Jouffret rappelle qu'une participation des adhérents est attendu et qu'une plus grande implication de ces derniers dans l'offre culturelle serait souhaité à l'avenir. L'alliance approfondira le sujet quand plus de détails seront apportés par la direction. En effet, il convient de s'assurer que cette implication ne nuit pas à l'apprentissage des stagiaires.

Handicap

La question du handicap a été soulevée pour les personnels ou les tiers aidants. Une grande souplesse est attendue de l'administration afin de permettre et faciliter l'accompagnement. Il convient de s'adresser au référent et au Médecin de Prévention et du Travail. A Clermont-Ferrand, il convient de s'adresser à Mme Chasselade.

Accueil des stagiaires dans le réseau

La **CFDT-CFTC** a fait part de plusieurs témoignages relatant le manque d'information des futurs chefs de poste sur les modalités du stage probatoire.

La direction a confirmé qu'une note sera envoyée prochainement pour préciser les différentes modalités de cette période de transition (congrés d'août, attentes etc...).

La **CFDT-CFTC** se montre satisfaite des réponses apportées aux problématiques extra-scolaire de cette formation. Elle a obtenu :

- le maintien de la politique sanitaire
- la proratisation du dernier loyer de mai

Toutefois, il demeure un manque de clarté concernant les intentions et réponses apportées portant sur le contenu pédagogique.

Pour la **CFDT-CFTC** ce décalage entre le ressenti des acteurs de terrain (professeurs, élèves et futurs chefs de poste) et la position de l'ENFIP est regrettable d'autant plus qu'un consensus large et répété s'est formé.

Un dialogue social constructif doit aboutir à des mesures concrètes répondant aux attentes reconnues par tous du collectif professionnel. La Direction de l'ENFIP a encore des marges de progrès sur ce domaine.